

# CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 5 décembre 2012

## COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L 121-17 du Code des Communes

**PRESENTS:** Jean-Michel DREVET, Michel PERRET, Marcel BERTHIER, Françoise GOYET, Sébastien GUILLAUD, Christophe BUTTIN, Céline MAGNINO, Maurice BONNET-PIRON, Thomas LAQUERRIERE,

**EXCUSEES:** Maryline BELLAVIGNA, Stéphanie GEORGES,

M. Marcel BERTHIER a été élu secrétaire de séance.

### **1. Délibération pour déclassement d'un chemin rural.**

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que, dans le cadre d'un projet immobilier situé vers le cimetière, il a été demandé par la société NEXITY Aménagement la cession de deux chemins dont la commune est propriétaire. Ces chemins sont situés l'un entre le cimetière et le champ derrière lui ; l'autre part du parking du cimetière et rejoint le lotissement de l'Agny.

Considérant que les chemins ne sont plus utilisés par le public ;

Vu le Code rural, et notamment son article L. 161-10 ;

Compte tenu de la désaffectation des chemins ruraux susvisés, il est donc dans l'intérêt de la commune de mettre en œuvre la procédure de l'article L. 161-10 du Code rural, qui autorise la vente d'un chemin rural lorsqu'il cesse d'être affecté à l'usage du public ;

Considérant, par suite, qu'une enquête publique devra être organisée conformément aux dispositions des articles R. 141-4 à R. 141-10 du Code de la voirie routière ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

**CONSTATE** la désaffectation des chemins,

**DECIDE avec 6 voix pour et 2 abstentions (M. PERRET partie prenante dans le projet ne participant pas au vote)**, de lancer la procédure de cession des chemins ruraux prévue par l'article L. 161-10 du Code rural, et, pour ce faire, invite Monsieur le maire à organiser une enquête publique sur ce projet.

### **2. Délibération pour demande de financement au SEDI pour travaux d'éclairage public**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le SEDI finance les travaux d'éclairage public au titre du retour de redevance R2.

Il est proposé au Conseil Municipal que la Commune sollicite l'aide financière du SEDI pour les travaux envisagés sur le réseau d'éclairage public de « modification des candélabres » programmés en 2013.

Le Maire présente l'estimatif des travaux qui s'élève à environ 700 € HT par candélabres.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

**DECIDE** à l'unanimité la réalisation des travaux pour le projet « modification des candélabres »

**DEMANDE** que la commune de TRAMOLE établisse une demande de financement auprès du SEDI pour les travaux d'amélioration de l'éclairage public.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de répartition des certificats d'économie d'énergie avec le SEDI.

### **3. Délibération pour attribution de l'IAT de fin d'année aux agents communaux.**

Monsieur Le Maire rappelle au conseil municipal que l'Indemnité d'Administration et de Technicité (I.A.T.) destinée aux fonctionnaires titulaires et non titulaires de catégorie C, en fonction de leur mérite est attribuée chaque année aux agents de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal

**DECIDE** à l'unanimité de prévoir une enveloppe globale de 3 410 € pour le règlement d'une IAT aux agents communaux.

### **4. Délibération pour définir le montant de la publicité dans le flash infos.**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la participation financière demandée auprès des artisans, commerçants et entreprises pour les encarts publicitaires dans le flash info de la commune doit être décidée en conseil municipal.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

**DECIDE** à l'unanimité de demander une participation financière de 30 € pour une publicité d'un format d'environ 12 x7 cm.

### **5. Délibération pour l'attribution d'une subvention à un centre de formation.**

Monsieur le Maire présente au conseil une demande de subvention faite un organisme de formation qui accueille un jeune de la commune.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

**DECIDE** à l'unanimité, d'attribuer une subvention de 50 € à la Maison Familiale Rurale Le Village de St André Le Gaz

### **6. Délibération pour modification des statuts du SIVOM du gymnase de Châtonnay**

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que suite à la réunion du comité syndical le 27 novembre dernier une modification de l'article 10 des statuts du SIVOM à la carte doit être réalisée.

M. le Maire rappelle la délibération du 25 juin 2009 et l'arrêté n°2009-08228 créant le "Syndicat Intercommunal d'Equipeement des 4 Vallées" relatif à la gestion du gymnase et de la salle polyvalente.

Il propose qu'une modification soit apportée à l'article 10 des STATUTS SIVOM A LA CARTE comme suit :  
« A compter du 1er janvier 2012, les communes membres devront prévoir à leur budget des crédits suffisants pour permettre le paiement des dépenses qui leur incombent d'après les indications qui leur seront fournies par le Comité Syndical. Elles devront en début d'exercice verser un premier acompte sur leur contribution, dont le montant définitif sera déterminé dès la clôture de l'exercice. Les communes adhérentes devront ensuite effectuer le versement des sommes dues par elles, tant au titre des acomptes que du solde de leur contribution, dans les délais prévus par les textes en vigueur.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

**ACCEPTE** à l'unanimité de modifier l'article 10 des Statuts du SIVOM à la carte.

## **7. Délibération pour la signature d'une convention de passage pour la 3<sup>ème</sup> tranche du réseau d'assainissement.**

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal que le tracé du réseau des canalisations d'assainissement sur la Commune prévoit le passage sur les parcelles appartenant à Messieurs BOGE, CHAIX, BELONY, TARADOUX, BUTTIN et MOREIRA.

Dans le cas où un accord serait trouvé, une convention de passage sur leur propriété doit être établie ; le conseil doit autoriser le maire à accepter lesdites conventions.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

**AUTORISE** M. le Maire à accepter et signer une convention de passage avec chaque propriétaire.

## **8. Délibération pour exonération de la taxe de raccordement.**

Dans l'hypothèse où un accord serait trouvé pour le passage des canalisations pour la 3<sup>ème</sup> tranche d'assainissement, Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'exonérer de la taxe de raccordement les propriétaires suivant : Messieurs BOGE, BELONY, CHAIX, MOREIRA, BUTTIN et TARADOUX.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

**DECIDE** à l'unanimité d'exonérer de taxe de raccordement Messieurs BOGE, BELONY, CHAIX, MOREIRA, BUTTIN et TARADOUX.

## **9. Délibération pour indemnisation pour le passage du réseau d'assainissement.**

Monsieur Le Maire propose au conseil municipal, dans l'hypothèse où un accord serait trouvé pour le passage des canalisations pour l'assainissement, d'indemniser le mètre linéaire passant sur les propriétés privées suivant les critères ci-dessous.

M. le Maire propose l'indemnisation suivante : (10 €/m linéaire pour un terrain agricole et 30€/m linéaire pour un terrain résidentiel)

M. CHAIX Jean-Noël, indemnisation de 10 € par mètre linéaire de canalisation sur la parcelle.

M. BOGE Joseph, indemnisation de 10 € par mètre linéaire de canalisation sur la parcelle.

M. BUTTIN Maurice, indemnisation de 10 € par mètre linéaire de canalisation sur la parcelle.

M. BELONY André, indemnisation de 30 € par mètre linéaire de canalisation sur la parcelle.

M. MOREIRA José, indemnisation de 30 € par mètre linéaire de canalisation sur la parcelle.

M. TARADOUX Bernard, indemnisation de 30 € par mètre linéaire de canalisation sur la parcelle.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

**ACCEPTTE** à l'unanimité la proposition d'indemnisation de M. le Maire

## **10. Délibération pour lancement du projet terrain multisports.**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de lancer l'étude de l'aménagement de l'espace au-dessus de la salle des fêtes en installant un terrain multisports.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

**DECIDE avec 2 votes contre et 1 abstention** de lancer l'étude pour l'installation d'un terrain multisports.

## **11. Délibération pour aménagement de la sécurité au lieu-dit « Les Rollands »**

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que suite au trafic routier conséquent et à l'urbanisation importante route de Badinières une réflexion doit s'engager pour la sécurité du tronçon du quartier des Rollands.

Il propose, en concertation avec la communauté de communes, l'installation d'une zone 30.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

**DECIDE** à l'unanimité le lancement du projet de zone 30 pour sécuriser la route de Badinières.

## **12. Délibération pour demande de subvention DETR pour le financement de l'aménagement de la sécurité au lieu-dit « Les Rollands ».**

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que certains projets communaux sont éligibles à la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR), notamment le projet de sécurisation route de Badinières.

Il demande au conseil de l'autoriser à demander une subvention DETR pour ce projet.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

**AUTORISE** le maire à demander une subvention au titre de la DETR pour le projet de sécurisation route de Badinières et à signer tous les documents s'y rapportant.

## **13. Délibération pour convention pour le déneigement.**

M. Le Maire explique au conseil municipal qu'une convention doit être signée entre la commune, la communauté de communes et le prestataire qui gère le déneigement de la commune. Cette convention reprendra les termes déjà en place via la communauté de communes (qui a la compétence voirie) et en précisera d'autres (notamment l'indemnisation en cas d'absence de neige).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

**DONNE** pouvoir au maire pour signer une convention tripartite.

## **14. Décision modificative N°3 du budget assainissement**

M. PERRET, adjoint aux finances expose au conseil municipal qu'il manque des crédits pour régler les études liées à la 3ème tranche d'assainissement. Il propose l'imputation suivante :

Désignation	Dépenses	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT		
D020 : Dépenses imprévues	6 700.00	
D203 : Frais d'études, de R&D		5 700.00
D2156 : Matériel spécifique d'exploitation		1 000.00

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

**DECIDE** d'autoriser le Maire à affecter les sommes dans les comptes sus nommés.

## **15. Installation d'une régie de recettes**

M. le Maire propose au conseil d'instituer sur les conseils de Madame la trésorière principale, une régie de recettes pour l'encaissement des produits des locations de la salle municipale. Cette régie serait installée à la mairie et tenue par un régisseur.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

**DECIDE** d'instituer une régie de recettes ;

**AUTORISE** le maire à signer tous les documents s'y rapportant.

## **16. Questions diverses**

- ✓ Un projet de co-voiturage est en cours au niveau de la communauté de communes qui doit recenser les places de parking dans les communes membres, la commune de Tramolé souhaite adhérer à cette opération moyennant un cahier des charges technique et réglementaire afin d'attribuer correctement et en toute sécurité les places de parking dont le nombre restera à définir avec la communauté de communes.
- ✓ Impasse du Loup : un devis a été établi à titre indicatif pour le comblement du fossé entre la route et les 2 maisons d'habitations. Ces travaux seront étudiés avec la communauté de communes afin de les effectuer le plus rapidement possible.
- ✓ Il est envisagé d'acheter une pompe et un groupe électrogène afin de pouvoir vider les cuves des diverses pompes de la STEP et du réseau en cas d'avaries liées aux coupures d'électricité et des intempéries.
- ✓ Une réflexion est en cours pour la sécurisation du carrefour de la Molière avec la signalisation de la priorité à droite et l'amélioration de la visibilité.
- ✓ M. PERRET informe le conseil sur les changements de rythmes scolaires prévus par le nouveau gouvernement pour la rentrée 2013 ou 2014.